

Solidaires en action N° 42

Le 28 juin 2010

Retraite : la lutte continue, pour le retrait du projet de loi !



La journée de mobilisation interprofessionnelle du 24 juin appelée par la CGT, la CFDT, la CFTC, la FSU, l'UNSA et Solidaires a connu une très forte mobilisation. Le nombre d'arrêts de travail dans le secteur privé, les chiffres de grèves dans le secteur public, le nombre de manifestant-e-s (deux millions) dans tout le pays : un saut qualitatif important a été franchi dans la construction du rapport de forces. Le gouvernement misait sur l'approche de la période estivale pour afficher le soutien de la population à son projet, il en est pour ses frais !

Les manifestant-e-s ont exprimé leur refus de l'injustice que constitue ce projet de loi. Le gouvernement a pendant des mois martelé dans sa propagande que ce serait une réforme juste, faite au nom de l'équité : depuis la publication du projet de loi, chacun et chacune a pu mesurer que cette réforme était profondément injuste et qu'elle pénaliserait les salarié-e-s les plus défavorisé-e-s, les moins bien payé-e-s, les plus précarisé-e-s, en particulier les femmes et les jeunes générations. Cette réforme est faite sur mesure pour « rassurer les marchés » financiers ; elle s'inscrit dans le plan d'austérité que le gouvernement veut nous faire avaler : **report de l'âge légal de la retraite et de celui annulant la décote, allongement du nombre d'annuités, baisse du niveau des pensions, blocage des salaires des fonctionnaires, nouvelles annonces de suppressions massives d'emplois dans la fonction publique...**

Pendant ce temps, une minorité de privilégiés, les actionnaires et les grands patrons, s'enrichissent toujours plus. Oui, **il est possible de financer notre système de retraite par répartition, de maintenir les 60 ans et les régimes spéciaux, de revenir sur les réformes de 1993, 2003 et 2007 : pour cela, il faut une autre répartition des richesses !**

Pour l'Union syndicale Solidaires, la pression sur le gouvernement doit se développer pour lui imposer le retrait de ce projet de régression sociale. Pendant l'été, les initiatives doivent se poursuivre dans tout le pays, en particulier autour du 13 juillet, lors de la présentation en conseil des ministres du projet de loi. Le succès d'aujourd'hui doit permettre de nouveaux rendez-vous de grève interprofessionnelle pour la rentrée.



Pour imposer le retrait de ce projet, il faut préparer un mouvement d'ensemble, une grève générale : c'est le rapport de forces qui obligera le gouvernement à céder. **Pour l'Union syndicale Solidaires, c'est lors du démarrage du débat parlementaire en septembre que nous devons construire une mobilisation encore plus forte.** L'Union syndicale Solidaires proposera lors de la prochaine intersyndicale qu'une date de mobilisation interprofessionnelle le plus tôt possible en septembre soit d'ores et déjà fixée.

La réussite du 24 juin : un tremplin pour la suite ! Mais cette suite, c'est à nous de la construire ; durant tout l'été, il faut continuer la campagne Solidaires : dès maintenant, planifions les diffusions de nos informations en entreprise, organisons des présences devant des entreprises où nous ne sommes pas encore implantés ou dans des lieux publics (marchés, gares, etc.), prévoyons des collages, préparons des initiatives unitaires, etc.

Des tracts déjà publiés et toujours utilisables

1. Ne pas laisser faire (4 pages imprimé)
2. Retraite des femmes, en parler, se mobiliser
3. Travailler plus longtemps ?
4. Impossible de financer les retraites ?
5. Les retraites, qu'en restera-t-il pour les jeunes ?
6. Retraites : un combat décisif
7. Les comptes notionnels
8. Appel pour le 27 mai
9. Non à la baisse des pensions !
10. Retraite et progrès social.
11. 24 juin et suites.
12. Mobilisation générale !

Des affichettes hebdomadaires.

Des affiches, autocollants, badges

La vidéo : A 60 ans, le travail ça suffit !

Les fiches pour les militant-e-s :

- 1- Les comptes notionnels...
- 2- Vingt ans de contre-réformes
- 3- Retraite et progrès social

Marche mondiale des femmes : belle réussite en France !



Nous étions plus de 800 femmes (et quelques hommes) présentes au Forum « Femmes en Marche, Femmes en luttés » à la Montreuil ; près de 5 000 à la manifestation, avec un cortège soudé, dynamique et coloré, suivi d'un Concert-Banquet féministe chaleureux avec des artistes exclusivement féminines aux styles très différents. Qualité des intervenantes, richesses de débats bien trop courts, respirations artistiques bienvenues, nourriture appréciée, une belle salle pour nous accueillir, vous aviez l'air vraiment contentes !

Ce que voulaient les organisatrices de la Marche Mondiale France, c'était offrir aux associations et organisations un moment de rencontres, d'échanges, de partage ; faire le point, aborder les débats du moment, mieux cerner nos contradictions, esquisser les futurs combats communs, réunir les générations. Nous espérons avoir réussi ce programme et que ces deux belles journées aient donné l'envie de continuer à se battre, ensemble, pour les droits des femmes et pour qu'enfin notre société mette fin aux inégalités et aux violences.

Nous organiserons une réunion large à la rentrée qui nous permettra de faire un bilan collectif de Paris et d'Istanbul. Les participant-e-s recevront les Actes du Forum. Si vous avez des photos ou des vidéos, merci de nous les envoyer, nous voudrions aussi faire un CD. Merci à toutes et à tous.

La lutte pour les droits des femmes continue, a bientôt donc !

Par la grève, les 40 salariés de Cyel gagnent...

Cyel, est la plus grosse chaufferie biomasse de France. Elle approvisionne 25 000 foyers de l'agglomération de Cergy-Pontoise. L'action du syndicat CGT-E Dalkia (SUD Energie) rappelle que dans des petites entreprises aussi (une quarantaine de salariés), le syndicalisme autonome, offensif, est possible et paie ...

LE CGT-E DALKIA



Collectif Général des
Travailleurs Energie

Excédés par le mépris affiché de la direction qui a refusé d'examiner un cahier revendicatif préalablement porté par le CGT-E (SUD Energie), les salariés de l'usine biomasse de Cyel à Pontoise se sont mis à l'unanimité en grève illimitée et reconductible.

Les conditions de travail dans cette usine sont dignes du moyen âge (ambiance de poussières de bois et charbon hautement cancérigènes). Les grévistes soutenus par le CGT-E et Fo présents sur les piquets de grève revendiquaient une augmentation de 200 euros par mois ainsi que le paiement de toutes les primes d'exploitation (douche, paniers, inconvénient, salissure) comme la revalorisation des primes de quart.

Résultat de l'action résolue des travailleurs en grève : **dès le lendemain, les patrons lâchent une prime de 1 000 euros**. La question des conditions de travail est loin d'être réglée, le syndicat CGT-E Dalkia poursuit son travail, et les salariés pourraient bien agir de nouveau dans quelques temps...

Commerces parisiens : grève unitaire le 1^{er} jour des soldes

Nos magasins ouvrent de plus en plus tard mais ça ne suffit pas : nos patrons veulent aussi ouvrir le dimanche, les jours fériés et pourquoi pas la nuit ! Nos salaires suffisent à peine pour vivre mais ça ne suffit pas : les augmentations sont ridicules et à la tête du client. Partout le travail à temps partiel est imposé à des collègues qui ne demandent qu'à travailler plus. Nous ne pouvons pas accepter que ça continue !

Les organisations syndicales CGT, FO, CGC, SUD, CFDT ont choisi de s'unir pour demander :

- Une augmentation de 200 euros minimum pour tous
- Pas d'ouverture avant 9 heures, pas de fermeture après 19 h 30
- L'arrêt du développement des ouvertures le dimanche
- Un repos garanti les jours fériés
- Le droit pour les salarié-e-s à temps partiel qui le veulent d'augmenter leur temps de travail

Pour faire avancer ces revendications, elles lancent un appel à la grève pour manifester mercredi 30 juin, premier jour des soldes. Cette première action collective nous devons la réussir tous ensemble. Et si nos patrons continuent de faire la sourde oreille, nous nous tenons prêts à recommencer !

Le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris appelle tous les salarié-e-s du commerce à manifester mercredi 30 juin. Ce que chacun-e seul-e ne peut espérer obtenir, dans l'unité nous pouvons l'exiger.

Psychiatrie : un projet de loi inacceptable

Extrait d'un appel unitaire déjà signé par Advocacy France, CAUPsy, Collectif Non à la Politique de la Peur, Fédération pour une Alternative Sociale et Écologique (FASE), Groupe Information Asiles (GIA), Ligue des Droits de l'Homme, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti communiste Français, Parti de Gauche, **Union syndicale Solidaires**, **SUD santé sociaux**, Syndicat de la Médecine Générale, Union Syndicale de la Psychiatrie, Les Verts.

Nous pensons qu'il faut un processus d'évolution de la psychiatrie quand elle s'emploie à défendre et accroître la justice sociale dans le soin, quand elle cherche à augmenter les possibilités de liberté dans chaque situation de soin, quand elle considère toujours tout être humain en souffrance psychique en qualité de sujet, de personne et de citoyen, pris dans un environnement social et existentiel, quand elle garantit un accompagnement des professionnels garants de ce qui précède.

Quels que soient les atours dont la ministre de la santé veut l'habiller, le projet actuel est à l'opposé d'une telle orientation. Il ne fait qu'appliquer les discours sécuritaires du président de la république dans ce domaine... Dans ce contexte, comment comprendre autrement la **rétenion de 72 heures** que comme une « **garde à vue** » **psychiatrique**, et les **développements des « soins sans consentement »** comme participant de la société de surveillance et du nouveau management scientifique promouvant l'homme économique...

...A la place d'une attribution de dangerosité, à la place de la violence du soin intrusif et contraint, c'est bien d'une disponibilité et d'une obligation à soigner dont il doit être question dans les attributions effectives de la psychiatrie, ainsi que d'un engagement de l'État. A l'extensivité du soin sans consentement (qui pourrait s'étendre jusqu'à la collocation à domicile et l'emploi de la géolocalisation), il est possible d'opposer une **psychiatrie de proximité, d'accueil, d'écoute, respectueuse de la personne, de sa parole, de sa dignité, de sa vie privée comme publique, capable de prendre en compte pleinement besoins et état de nécessité, la personne et son environnement.**

Les organisations signataires déclarent qu'elles appellent les parlementaires à rejeter le « *projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge* » et qu'elles organiseront un débat public citoyen pour s'y opposer. Elles se déclarent prêtes à œuvrer pour le développement d'une politique du soin psychique respectueuse de la personne et de ses droits fondamentaux, mais aussi attentive aux demandes de son environnement. A ce titre, elles affirment qu'il s'agit de supprimer mesure de sûreté et loi de police actuelles (sous l'autorité du préfet), pour une loi basée sur la protection de la personne. C'est dire que toute mesure de contrainte, tout soin sans consentement relève de l'autorisation préalable d'un juge judiciaire et de son contrôle ensuite.

Fonction publique : déclaration intersyndicale

FO, CFTD, CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CGC ont exprimé ensemble des préoccupations majeures à l'ouverture des négociations salariales triennales. En annonçant un plan de 100 milliards d'euros d'économies d'ici 2013 dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques, le gouvernement affiche son intention de poursuivre et amplifier ses mesures d'austérité dans la Fonction publique.

Depuis plusieurs jours, des informations filtrent d'un peu partout sur le fait qu'**aucune augmentation ne soit à l'ordre du jour pour les années 2011, 2012 et 2013**, voire que la très insuffisante revalorisation de 0,5 % prévue pour 2010 pourrait être supprimée ! Ces pratiques semblent malheureusement d'ailleurs devenir une très fâcheuse habitude. Des négociations bouclées pour l'essentiel avant même qu'elles ne commencent, ce n'est pas notre conception du dialogue social !

La stagnation à sa valeur actuelle du point d'indice, élément central des traitements des agents de la Fonction publique, et ce jusqu'en 2013 inclus, provoquerait une **chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les personnels**. Celle-ci serait en outre encore aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires.

Une telle perspective est inacceptable ! Nos organisations ont affirmé de nouveau que **la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique**. Des mesures permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir sont indispensables. C'est pourquoi, elles ont demandé des réponses positives et immédiates à leur interpellation sur la valeur du point d'indice, seule à même d'assurer une progression du pouvoir d'achat de tous les agents. Face aux refus des ministres d'apporter quelque réponse que ce soit, **les organisations syndicales ont quitté la séance**. Le gouvernement, par son attitude méprisante, porte l'entière responsabilité de cet échec. Les organisations syndicales vont se retrouver pour décider ensemble des suites à donner.





Soutien aux postiers du 92 !

Contre le développement des grèves, la direction de La Poste veut faire un exemple : 3 responsables départementaux SUD sont menacés de licenciement ou de révocation, 16 agents font l'objet d'une procédure judiciaire pour séquestration. La fédération SUD PTT exige la levée de toutes les sanctions et menaces de sanction. Contre les tentatives de criminaliser les mouvements revendicatifs, la solidarité doit être entière.

Entraves au droit de grève... Depuis le 26 avril, le bureau de Chatillon est en grève contre la réorganisation « Facteurs d'Avenir » rejoints quelques jours plus tard par les bureaux de Clamart puis d'Asnières, contre les conditions de leur propre réorganisation. Malgré une grève majoritaire, soutenue de bout en bout par SUD et CGT, la direction a refusé de négocier sérieusement sur l'ensemble des bureaux. Pire, la direction a multiplié les entraves au droit de grève : refus aux grévistes et aux militants syndicaux de pénétrer dans les bureaux, emploi systématique d'huissiers, de vigiles et de chiens parfois, provocations des cadres... Certains jours, même des non-grévistes ont été interdits d'entrée et renvoyés chez eux.

La direction tolère de moins en moins que les postier-e-s se révoltent contre des réorganisations et nie le mal-être au travail. Les intimidations et les menaces de sanctions contre les personnels en grève se multiplient... Plus du tiers des grévistes ont reçu des sanctions ou des menaces de sanctions. Il y a une volonté clairement affirmée de mettre à genoux les grévistes et de transformer une lutte revendicative en une lutte contre les sanctions. Aujourd'hui, la plupart des mises à pied ont été transformées en blâmes touchant des grévistes et des militants SUD et CGT. **Deux responsables départementaux SUD restent suspendus de fonction**, un autre a fait l'objet d'un entretien préalable à licenciement, **16 agents sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour une soi-disant séquestration**. La fédération SUD PTT et l'Union syndicale Solidaires soutiennent les agents, demandent l'abandon des poursuites.

Deux journalistes mis en examen, en moins d'une semaine !

Alexandra Ackoun de France Inter vient d'être mise en examen pour complicité de diffamation, sur plainte de David Douillet. Le député UMP s'est senti diffamé par une déclaration d'Eva Joly à cette journaliste, le 22 septembre dernier. Dans le cadre de la crise des subprimes, un sujet était diffusé dans le journal de France Inter du 23 septembre. Une conférence de presse s'était tenue la veille pour dénoncer le manque de volonté d'agir contre les paradis fiscaux. Plus de 100 élus européens s'adressaient aux chefs d'Etat, pour les inciter à « faire céder les résistances » sur les paradis fiscaux. Eva Joly expliquait que la droite française n'aurait pu initier cette démarche puisqu'elle semblait tolérer en son sein des hommes politiques qui y avaient des intérêts personnels. L'ancienne juge anti-corruption citait alors le nom de David Douillet.

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ), apporte tout son soutien à Alexandra Ackoun, qui est visée pour avoir exercé pleinement sa mission de journaliste. **En moins d'une semaine, c'est le deuxième journaliste mis en examen : Augustin Scalbert de Rue 89 s'est vu signifier sa mise en examen**, pour recel dans l'affaire Sarkozy/France 3/Rue 89. Cet acte judiciaire contrevient frontalement à la loi et la jurisprudence européennes et à la loi française du 4 janvier 2010 sur la protection des sources des journalistes. **Une partie de la classe politique est en train de peser de tout son poids sur les journalistes indépendants pour intimider toute une profession.** Cela appelle une réaction de tous les citoyen-ne-s !

Arrestation dans les locaux de Pôle Emploi

Ainsi début juin, à l'agence de Dinan, un demandeur d'emploi a été arrêté par la police dans le cadre d'une véritable souricière organisée avec la complicité interne de la direction locale de l'agence. Le demandeur d'emploi a été convoqué sciemment par le Directeur d'agence, à l'insu du Conseiller qui devait le recevoir, dans le but unique d'organiser un traquenard pour interpeller cet usager à sa sortie des locaux de Pôle Emploi. Les forces de l'ordre ont été prévenues de son arrivée et ont barré les sorties du site avec 4 voitures pour procéder à l'arrestation au vu et au su de tout le monde.

Nous ne pouvons accepter de telles pratiques qui transforment les agences Pole Emploi en lieux d'interpellation, les agents de Pole-Emploi en auxiliaire de Police à la solde du gouvernement et qui de surcroît peuvent mettre en danger l'intégrité physique des personnels. Ces faits, ou plutôt **ces méfaits**, ne sont pas sans rappeler une période sombre de notre histoire. **C'est la 3^e fois (Lyon en novembre 2007, Orléans en juin 2009, Dinan juin 2010) que l'on a à déplorer de telles pratiques iniques.** Il est inadmissible que l'encadrement de Pole-Emploi puisse monter et couvrir de telles actions.

SUD Emploi Solidaires rappelle qu'en aucun cas nous n'avons à obéir à un ordre manifestement illégal ; le seul fait de **convoquer une personne sous un prétexte fallacieux** pour procéder à son interpellation est une manœuvre illégale... comme l'a déjà rappelé plusieurs fois la Cour de cassation. Le directeur général, qui a condamné ce type d'intervention dans les locaux de Pole -Emploi... doit prendre des mesures immédiates pour que ce type d'exaction ne se reproduise plus jamais.